

L'acadépreneuriat : Une nouvelle thématique de recherche dans le champ de l'entrepreneuriat

Jaziri Raouf

► **To cite this version:**

Jaziri Raouf. L'acadépreneuriat : Une nouvelle thématique de recherche dans le champ de l'entrepreneuriat. Thierry LEVY-TADJINE, Zhan SU. ENTREPRENEURIAT, PME DURABLES ET RÉSEAUX SOCIAUX, L'Harmattan, pp.377-386, 2013, Collection Mouvements Économiques et Sociaux, 978-2-336-30240-9. 10.13140/RG.2.2.30203.92962 . emse-00831258

HAL Id: emse-00831258

<https://hal-emse.ccsd.cnrs.fr/emse-00831258>

Submitted on 24 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'acadépreneuriat : une nouvelle thématique de recherche dans le champ de l'entrepreneuriat

Raouf JAZIRI

Docteur en sciences de gestion

Maître-assistant à l'IHEC de Sousse, Université de Sousse, Tunisie

Laboratoire de Recherche en Economie, Management et Finance Quantitative, Tunisie

e-mail : raouf.jaziri@uc.rnu.tn

Pour citer cet article:

Jaziri, R., (2013), « L'acadépreneuriat : une nouvelle thématique de recherche dans le champ de l'entrepreneuriat ». Chapitre 24, dans T. Levy-Tadjine et Zhan SU (dir) « *Entrepreneuriat, PME durables et réseaux sociaux* ». Collection Mouvements économiques et sociaux ; Edition L'Harmattan, pp.377-386, Paris. ISBN : 978-2-336-32575-0

“The ‘entrepreneurial university’ is a global phenomenon with an isomorphic developmental path, despite different starting points and modes of expression”. (Etzkowitz et alii 2000)

Introduction

Il est de plus en plus admis que l’Université est l’incontournable vecteur du développement économique d’une nation (ALIGAWEEESA, 1987 ; BRAMWELL, WOLFE, 2008 ; MOSHA, 1986 ; COOPER, 2006). Pour certains, la contribution au développement économique constituerait même la « troisième mission » de « l’université entrepreneuriale » après l’enseignement et la recherche (ETZKOWITZ et alii, 2000). Il importe alors de s’interroger sur ce que recouvrent le concept d’entrepreneuriat académique et le néologisme « acadépreuriat », questions qui sont au cœur de nos travaux doctoraux (JAZIRI, 2012) comme du chapitre suivant proposé par Hervé GOY. Pour notre part, à la différence de GOY qui mobilise les théories de « l’entrepreneuriat organisationnel dispersé » au sens de BIRKINSHAW (1997) pour expliquer ce qu’est une université entrepreneuriale, **nous focaliserons nos interrogations en partant des acteurs qui composent les organisations académiques.** De fait, de nombreux travaux ont déjà été consacrés aux chercheurs publics qui entreprennent par la création des spin-offs universitaires (pour ne citer que quelques travaux européens : JONES- EVANS, 1998 ; PIRNAY, 2001 ; EMIN, 2003). Dans le contexte français, ces manifestations entrepreneuriales qui relèvent de l’*extrapreneuriat* sont d’ailleurs encouragées par la loi Allègre n° 99-587 du 12 juillet 1999 portant sur l’innovation et la recherche et elles correspondent bien à certaines des conceptions de l’entrepreneuriat académique (parmi de nombreux autres¹ : CHRISMAN et al. 1995²), mais ne les épuisent pas toutes. Ainsi, pour MARGINSON et CONSIDINE (2000), ce concept est largement employé pour signifier l’introduction des mécanismes du marché dans le management des universités. Dans cette perspective, développer un esprit entrepreneurial au sein de l’université revient à stimuler toute une culture d’entreprendre par le biais de la révision de l’ensemble de ses politiques internes et ses orientations (CLARK, 1998) et renvoie alors à l’*intrapreneuriat*³.

¹ Faute de place dans cet ouvrage, nous ne reprenons pas ici l’abondante littérature sur la question et renvoyons le lecteur au chapitre suivant et à nos autres travaux.

² Pour ces derniers, « l’Université Entrepreneurial consiste à la création de nouvelles entreprises par des professeurs d’université, des techniciens ou des étudiants »

³ Les propos de PATUREL (2006) entrent dans cette perspective. Pour l’auteur, « un fonctionnaire de l’éducation nationale créant un institut de formation inexistant jusqu’ici dans la région où se trouve son université ou fondant un laboratoire de recherche utile pour le tissu économique local, se trouve sans ambiguïté dans une situation entrepreneuriale ».

Ces quelques éléments soulignent l'absence d'une définition qui fasse l'unanimité des chercheurs qui se réfèrent tantôt à l'intrapreneuriat, tantôt à l'extrapreneuriat et nous ont incité avec Robert Paturel, à avancer une définition de portée générale. Elle sera l'objet de la première partie de ce chapitre. Dans un second temps, nous proposerons des pistes de recherche qui en découlent.

1. Vers une définition unificatrice de l'entrepreneuriat académique ou *acadépreneuriat*

De manière à articuler les définitions qui mettent l'accent sur l'intrapreneuriat universitaire et celles qui se focalisent sur la création de *spin-offs*, JAZIRI et PATUREL (2008) ont suggéré de concevoir l'acadépreneuriat comme :

« le phénomène par lequel un membre de l'université (étudiant, employé, chercheur, enseignant) crée ou reprend une activité nouvelle ou existante dépendante administrativement ou financièrement de l'université sans pour autant quitter cette dernière (acte d'intraprise), ou crée ou reprend une organisation juridiquement indépendante de l'université tout en abandonnant (éventuellement temporairement) cette dernière (acte d'extraprise). Pour pouvoir employer le terme d'acadépreneur, outre un changement plus ou moins intense qui doit exister pour le porteur de projet universitaire (seul ou en équipe) sur les plans statutaires, fonction, métier, géographique ou organisationnel, ce dernier doit capter de la valeur nouvelle (en cas de création *ex nihilo*) ou existante (en cas de reprise) au sein de l'entité qu'il impulse».

En réunissant les deux grandes dimensions (extrapreneuriat et intrapreneuriat) de l'acadépreneuriat, cette définition autorise une première typologie du phénomène comme l'illustre le tableau 1. « *L'entrepreneur académique* » peut revêtir quatre configurations distinctes.

	Création ex-nihilo	Reprise
Intrapreneuriat (Acte d'intraprise)	<u>Acadépreneuriat de Type I</u> <i>intrapreneur-fondateur</i> Création d'une nouvelle activité dépendante de l'université (Institut, laboratoire, etc.).	<u>Acadépreneuriat de Type II</u> <i>intrapreneur-repreneur</i> Reprise d'une activité existante et dépendante de l'université (Institut, laboratoire, etc.).
Extrapreneuriat (Acte d'extraprise par essaimage)	<u>Acadépreneuriat de Type III</u> <i>essaimé-fondateur</i> Création de spin-offs universitaires (Pirnay, 2001).	<u>Acadépreneuriat de Type IV</u> <i>essaimé-repreneur</i> Reprise d'activité ou d'entreprise existante et indépendante de l'université.

Tableau 1 : Les différents types d'acadépreneuriat.

La lecture horizontale du tableau, notamment en se focalisant sur la dimension intrapreneuriale de l'acadépreuriat, nous permet de distinguer les acadépreurs de Type I et II suivants :

1. **l'acadépreur de Type I (intrapreneur-fondateur)** : il intraprend en créant une nouvelle activité ou organisation universitaire dépendante administrativement ou financièrement de l'université (nouvelle institution universitaire, nouveau laboratoire ou unité de recherche, nouveau diplôme, nouvelle coopération nationale ou internationale, etc.) sans pour autant quitter cette dernière, c'est-à-dire que l'acadépreur sauvegarde son statut d'employé ou de salarié. Au sens de notre analyse, nous considérons comme acadépreur de Type I :

Tout universitaire intentionné, exerçant à temps plein au sein de l'université qui crée ou contribue activement à la création d'une nouvelle activité intra-universitaire, sous la tutelle administrative ou financière de l'université en question, tout en demeurant permanent en qualité de directeur de l'entité créée.

2. **l'acadépreur de Type II (intrapreneur-repreneu)** : il intraprend et reprend une activité ou une organisation universitaire existante dépendante administrativement ou financièrement de l'université (institutions, laboratoire ou unité de recherche, etc.) sans pour autant quitter cette dernière. Nous voyons que cet acadépreur est dit intrapreneur-repreneu, puisqu'il reprend une activité universitaire qui a été confiée, auparavant, à un autre acadépreur qui peut être lui-même soit fondateur, soit repreneu. A cet égard, nous considérons comme acadépreur de Type II :

Tout universitaire intentionné, exerçant à temps plein au sein de l'université qui reprend la direction d'une activité intra-universitaire, déjà existante sous la tutelle administrative ou financière de l'université, tout en demeurant permanent en qualité de nouveau directeur de l'entité reprise.

Cependant, la lecture horizontale du tableau, relative à la dimension extrapreneuriale, montre que l'acadépreur peut revêtir deux formes de Type III et IV :

3. **l'acadépreur de Type III (essaimé-fondateur)** : c'est celui qui entreprend pour créer par *essaimage* ou par extraprise une nouvelle organisation ou entreprise juridiquement indépendante de l'université, tout en quittant cette dernière (organisation essaimante) pour investir à son propre compte, en adoptant une idée académique ou non : on parle alors d'acadépreur essaimé. Ce dernier opte pour la création ex nihilo d'un spin-off universitaire portant sur l'exploitation d'une idée académique (PIRNAY, 2001) ou non (ce qu'ignorait PIRNAY)... En ce sens, nous

pouvons améliorer la définition déjà proposée par Pirnay (2001) en précisant que l'acadépreneur de Type III est :

Tout membre ou acteur de l'université intentionné, décidant délibérément de quitter son université d'origine dans le cadre d'une politique d'essaimage universitaire, tout en exploitant une idée académique ou non en vue de créer une nouvelle entreprise ou une activité économique à but lucratif, indépendante juridiquement et financièrement de l'université. Les spin-offs universitaires constituent une seule facette de l'acadépreneur de Type III.

4. **l'acadépreneur de Type IV (essaîmé-repreneur) :** il reprend par essaimage une organisation ou une entreprise existante indépendante juridiquement de l'université. Cet acadépreneur entreprend par extraprise tout en quittant son organisation essaïmante notamment son université d'origine. À notre connaissance, cette dimension d'essaimage n'a pas encore été abordée dans les travaux récents portant sur les spin-offs universitaires. Dans ce cadre, nous définissons l'acadépreneur de Type IV comme :

Tout membre ou acteur de l'université intentionné, décidant délibérément de quitter son université d'origine dans le cadre d'une politique d'essaimage universitaire, en vue de reprendre une entreprise ou une activité économique à but lucratif, déjà existante, auprès de personnes physiques.

Il est à noter que les acadépreneurs de Types I, II et IV n'ont quasiment pas été abordés par les chercheurs francophones en entrepreneuriat. Par contre, l'analyse de PIRNAY (2001) peut servir de base pour expliquer le processus et l'évolution d'une catégorie des acadépreneurs de Type III à travers la création ex nihilo des spin-offs universitaires exploitant une idée académique. Ces constats montrent donc l'abondance des chantiers de recherche sur le sujet initialisés avec Robert PATUREL.

4. Les voies de recherches sur l'acadépreneur

Nous pensons que le sujet de l'acadépreneur peut servir de base à de nombreuses investigations futures. Toute une panoplie de questions reste encore sans réponses. On peut envisager au moins quatre voies de recherche avec :

1. l'étude de l'impact du contexte sur les comportements intrapreneuriaux des membres de l'université ;
2. la validation empirique de la typologie théorique de l'acadépreneur ;
3. l'étude des comportements intrapreneuriaux des autres acteurs de l'université

(étudiants, enseignants, chercheurs, personnel administratif et technique, etc.). La recherche se limite souvent, en effet, aux universitaires. Cette perspective rejoindrait le programme ambitieux de MENDES et KEHOE (2007) pour qui « *L'entrepreneuriat émergeant dans le contexte académique est l'encouragement des universitaires, des étudiants et des administrateurs de travailler, d'agir et de penser différemment sur la reconnaissance des opportunités et l'identification des ressources nécessaires pour poursuivre des nouvelles idées. Comme exemples de définitions proposées :*

- *être innovant en classe ;*
- *résoudre les problèmes et élargir la créativité dans toutes les disciplines universitaires ;*
- *être novateur dans la recherche, transfert du capital intellectuel dans les idées et les produits commercialisables ou qui peuvent être appliqués dans des nouveaux paramètres ;*
- *manager les carrières de manière entrepreneuriale ;*
- *encourager les étudiants, professeurs et administrateurs de travailler, d'agir et de penser différemment ;*
- *créer de la valeur (p. ex., des nouvelles idées ou des produits) ».*

4. Enfin, et c'est en partie l'objet du chapitre suivant, il serait intéressant de pouvoir mesurer et comparer le degré d'orientation entrepreneuriale de plusieurs établissements afin d'identifier les facteurs susceptibles de rendre une université plus entrepreneuriale qu'une autre. Si les éléments proposés par MENDES et KEHOE (op. cit.) permettent d'envisager une grille de mesure des comportements intrapreneuriaux à l'université (l'innovation pédagogique ; le degré d'actionnabilité des recherches ; le degré d'ouverture sur l'international ; etc.), on peut ainsi se demander, entre autres, si la standardisation des procédures et la labellisation (tels que AACSB, EQUIS, etc.) jouent positivement ou négativement vis-à-vis de l'acadépreneuriat. Cette question qui rejoint la première piste de recherche envisagée (sur le contexte de l'intrapreneuriat universitaire) ne supporte pas de réponse univoque a priori. En effet, si les nouvelles missions de l'université se prêtent davantage que les missions traditionnelles⁴ à l'évaluation de la productivité de leur

⁴ Pour LOSEGO (2004), « *ce qui est commun à la plupart des universités du monde industrialisé, c'est l'accumulation des missions (qui leur sont confiées) depuis trois décennies. Aux fonctions traditionnelles d'enseignement et de recherche, se sont adjointes de plus en plus de tâches administratives* » qui, selon diverses enquêtes, mobiliseraient près de 40% du temps de travail des universitaires. Certains, dans le cadre de rapports, ont tenté de lister ces nouvelles missions de l'université. Ainsi aux activités de recherche et d'enseignement, ESPERET (2001) en ajoute neuf (-l'établissement de relations internationales, -la contribution au développement local notamment en entretenant des liens avec les entreprises et les collectivités locales, -la valorisation de la recherche, -l'expertise, - l'évaluation des formations et de la recherche, -la

responsable, on peut peser qu'il y a une incitation claire à ce que ces derniers deviennent intrapreneurs. On pourra ainsi aisément évaluer leur implication au service du rayonnement international de leur université en fonction du nombre d'étudiants étrangers accueillis, du nombre de partenariats internationaux et du taux de croissance de ceux-ci comme le font d'ailleurs les référentiels AACSB ou EQUIS, etc. On peut aussi évaluer un service de formation continue par le nombre de sessions organisées en entreprises. Mais dans le même temps, comment évaluer le dynamisme entrepreneurial d'un chercheur dans le cadre de son activité de recherche ?

Suffit-il qu'il soit productif et publiant (si possible dans des revues classées)? Ou vaut-il mieux qu'il soit innovant (voire provocant) dans ses propositions conceptuelles et empiriques ? Le système du « publish or perish » poussé à l'extrême, peut ainsi conduire à une limitation de la créativité scientifique quand pour être publié dans une revue A, il faut rentrer dans le mainstream et ne pas trop s'en écarter. L'intérêt des chercheurs de Stanford pour les philosophes français de Polytechnique ou du CNRS, plus libres qu'eux, est une illustration incontestable de ce point qui doit interpeler celui qui s'intéresse au thème de l'acadépreneuriat.

Dans le prolongement du travail de JAZIRI et LEVY-TADJINE (2009) qui appliquaient l'axiomatique de BOLTANSKI et THEVENOT (1991) et de GOMEZ (1994), une autre manière d'identifier les facteurs affectant l'orientation entrepreneuriale d'une université pourrait consister à classer les institutions selon leur « convention d'effort » et selon la «convention de qualification » qui domine leur environnement.

En suivant EYMARD-DUVERNAY (1989), on pourrait ainsi distinguer au moins trois conventions de qualifications selon que sur « le marché de l'enseignement supérieur », l'évaluation est « marchande » (centré sur le coût de la formation et le retour sur investissement de celle-ci), « Industrielle » (focalisée sur le respect de certains standards techniques, sur des contenus ou sur une pédagogie particulière notamment...) ou «domestique » (l'évaluation reposant alors surtout sur la réputation de l'établissement).

Ces conventions de qualification sont a priori supportées par les diverses parties prenantes du monde académique (les étudiants; les futurs étudiants; les parents; les enseignants; le personnel administratif; le gouvernement; les collectivités locales; les établissements

professionnalisation des formations notamment par l'assistance aux étudiants dans leur recherche de stage, -la formation continue, -l'ingénierie de formation, -et, enfin, l'action culturelle).

concurrents; les mass media; les organismes d'accréditation; les fournisseurs d'équipement; le monde professionnel; etc.). Selon celles que les managers universitaires privilégieront, ils fixeront, en effet, l'une ou l'autre, des conventions de qualification. Ainsi, en reprenant la liste précitée, on pourrait assimiler la convention marchande à une fixation sur les étudiants et les parents, la convention issue d'un compromis entre cités industrielles et du renom à une focalisation sur les enseignants, les mass média et les organismes d'accréditation, et la convention domestique, à un accent sur les fondations, les anciens étudiants, les concurrents et le milieu professionnel.

Au niveau des conventions d'effort, GOMEZ (1994) identifiait deux modèles (la firme individualiste et la firme communautaire) qui peuvent être rapprochés des cités industrielle et marchande pour la première et civique et domestique pour la seconde.

Dans la convention communautaire, les managers universitaires s'efforcent de « donner du sens au travail des employés qui la composent » en mettant l'accent sur le collectif et en valorisant peu les actions individuelles. Dans certaines institutions adhérant à cette logique, on peut entendre des universitaires énoncer : « Je passe l'agrégation, mais je ne le fais pas pour moi, c'est pour l'institution. Donc j'aurais besoin de votre aide. Vos recherches me serviront. » Une telle perspective, apparentée à « la cité civique » dans laquelle l'accord sur l'évaluation et sur l'action à mener provient du fait que tous les individus donnent priorité au bien commun sur leurs intérêts individuels, se distingue nettement d'univers plus individualistes. Dans la convention individualiste qui prévaut aujourd'hui dans la plupart des grandes écoles de commerce occidentales, l'initiative individuelle est encouragée et valorisée. Nombre d'écoles (HEC Montréal; Sup de Co Montpellier, etc.) attribuent ainsi des primes financières à leurs enseignants dès qu'un de leurs articles est publié, le montant du bonus variant selon la notoriété de la revue.

Comme l'illustre le tableau 2, le croisement entre conventions d'effort et conventions de qualification génère six modèles types de gouvernance universitaire. En analysant un échantillon d'universités pour les situer sur cette grille tout en mesurant leur orientation entrepreneuriale, on pourrait envisager d'identifier le(s) modèle(s) le plus favorable(s) à l'acadépreneuriat.

Conventions de qualification et parties prenantes les supportant			
Convention d'effort	Conventions marchandes (couts...)	Conventions industrielles et du renom (standards techniques et opinion)	Conventions domestiques (réputation)
Université centrée sur la reconnaissance individuelle	A	C	E
Université centrée sur le collectif	B	D	F

Tableau 2 : La diversité des conventions d'éducation.

Conclusion : Quel modèle est le plus favorable à l'acadépreneuriat?

Au terme de cette esquisse des pistes de recherche possibles, si le champ de l'acadépreneuriat nous semble un champ fertile pour la conduite de recherches ultérieures en contexte francophone, notre réflexion souligne combien l'acadépreneuriat relève simultanément de logiques individuelles (celles sur lesquelles nous nous sommes fixés dans la première partie) et collectives. Certaines dispositions institutionnelles, certaines valeurs communes (ou conventions) semblent plus acadépreneuriales que d'autres. Dans le même temps, que l'université soit fortement orientée vers l'entrepreneuriat ou non, certains individus se révéleront comme acadépreneurs et d'autres non.

Bibliographie

- ALIGAWEESA M.A.K. (1987), The Role of a University in National Development: A Case Study of Makerere University, *Journal of Educational Administration*, Volume : 25, pp. 294 – 307.
- BOLTANSKI, L., THEVENOT L. (1991), *De la justification : les économies de la grandeur*, nrf essais, Gallimard, Paris.
- BIRKINSHAW J. (1997), Entrepreneurship in multinational corporations : the characteristics of subsidiary initiatives, *Strategic Management Journal*, 18 (3), pp. 207-229.
- BRAMWELL A., WOLFE D-A. (2008), Universities and regional economic development: The entrepreneurial University of Waterloo, *Research Policy*, 37, pp.1175–1187.
- CHRISMAN J., HYNES T., FRASER S. (1995), Faculty Entrepreneurship and Economic development : The case of the University of Calgary, *Journal of Business Venturing*, 10, pp. 267-81.
- COOPER D. (2006), International restructuring of higher education : comments on implications of global trends for restructuring Sociology in South Africa, *South African Review of Sociology*, 19 (2); 143-53.

- EMIN S. (2003), *L'intention de créer une entreprise des chercheurs publics : le cas français*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, sous la direction de R. Paturol, Université Grenoble II; Prix FNEGE 2004 de la meilleure thèse transversale en Sciences de Gestion.
- ESPERET E. (2001), *Nouvelle définition des tâches des enseignants et des enseignants-chercheurs dans l'enseignement supérieur français*, Ministère de l'Éducation Nationale.
- EYMARD-DUVERNAY F. (1989), Conventions de qualité et formes de coordination, *Revue Économique*, mars.
- ETZKOWITZ H., GULBRANDSEN M., LEVITT J., (2000), *Venture Capital Government Funding Sources For Technology Entrepreneurs*, Harcourt, New York. Gomez P.Y. (1994), *Qualité et Théorie des organisations*, Economica, Paris.
- JAZIRI R. (2012), *L'acadépreneuriat : Le cas tunisien*, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, sous la direction de Robert Paturol, Université de Bretagne Occidentale.
- JAZIRI R., (2009), «*Une vision renouvelée des paradigmes de l'entrepreneuriat : Vers une reconfiguration de la recherche en entrepreneuriat*». Actes du Colloque International sur : «*Entrepreneuriat et Entreprise : nouveaux enjeux et nouveaux défis*». Les 3-4-5 Avril 2009, Gafsa.
- JAZIRI R. (2007), «*Peut-on parler de l'intrapreneuriat dans une organisation complexe comme l'université : l'acadépreneuriat ?* » Actes de colloque international de finance, IFC4. 15-17 mars 2007, Hammamet, Tunisie.
- JAZIRI R., PARTUREL R. (2007), «*le développement des spin-offs universitaires dans le contexte tunisien : Etude de cas des acadépreneurs hébergés dans les pépinières d'entreprises de la région du sahel tunisien* ». Poster présenté lors du colloque international sur «*L'université et le développement régional* ». 22-24 novembre 2007. Sfax, Tunisie.
- JAZIRI R., PARTUREL R. (2008a), «*Les mécanismes de développement de l'entrepreneuriat académiques : Portée et délimitation du concept de l'acadépreneuriat* ». Actes du colloque international sur : «*L'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur francophone : enjeux, actions concrètes, perspectives* ». 20-22 novembre 2008, Saly Portudal, Sénégal.
- JAZIRI R., PARTUREL R. (2008b), «*Peut-on être entrepreneur quand on est membre de l'université ? Vers une délimitation de l'acadépreneuriat* ». Actes de la 1^{ère} conférence internationale sur «*Culture entrepreneuriale et création d'entreprise à l'université*». 27-30 mars 2008. Monastir.
- JAZIRI R., LEVY-TADJINE T (2009), «*Conventions et acadépreneuriat : au cœur de la gouvernance universitaire* ». *Revue Libanaise de Gestion et d'Economie*, n° 2, 2009.
- JAZIRI R., PARTUREL R. (2009), «*L'intention entrepreneuriale de l'universitaire : vers un consensus conceptuel de "l'Academic Entrepreneurship" à l'acadépreneuriat* ». Actes du colloque international sur «*l'entrepreneuriat à la recherche de l'intention : l'imagination au service de la gestion* ». 29-30 janvier 2009. ESC Bretagne Brest.
- JAZIRI R., PARTUREL R. (2010a), «*Quels paradigmes sont pertinents pour la recherche sur le phénomène d'acadépreneuriat ?* ». Actes du Colloque international Entrepreneuriat : «*A la recherche de la performance de l'auto-entreprise à la PME partenariale* ». 20 et 21 mai 2010, Casablanca, Maroc.

- JAZIRI R., PARTUREL R. (2010b), "*academic entrepreneurship ou acadépreneuriat : vers une reconfiguration du modèle de l'université entrepreneuriale*". Actes du 9^{ème} symposium international sur ". Pratiques entrepreneuriales: Quels enjeux pour l'innovation et la croissance économique en Algérie". 30-31 mai 2010. Hilton. Alger. <http://mdi-alger.com/pdf/sympo9.pdf>
- JAZIRI R., PARTUREL R. (2011a), « *Du modèle de « l'université entrepreneuriale » au modèle de l'« acadépreneuriat » : vers une typologie des comportements intrapreneuriaux des acadépreneurs tunisiennes* ». Actes de la 2^{ème} conférence internationale sur le thème : « Culture entrepreneuriale et création d'entreprise à l'université : entrepreneuriat, innovation et développement régional ». 27-28-29 Mai 2011, Hammamet, Tunisie.
- JAZIRI R., PARTUREL R. (2011b), « *L'intrapreneuriat et l'extrapreneuriat universitaire : pléonasmie ou oxymoron. Vers la définition du néologisme de l'acadépreneuriat* ». Actes du séminaire international sur « L'université et l'entrepreneuriat ». Université de Béji Mokhtar d'Annaba. 21-23 novembre 2011. Algérie.
- JAZIRI R., PARTUREL R. (2010c), "*Entrepreneuriat académique en Tunisie : Vers une typologie de l'acadépreneuriat*". Actes du colloque international sur " entrepreneuriat universitaire : outil de développement socioéconomique". 8-9 juin 2010. Aïn Defla. Algérie.
- JONES-EVANS, D. (1998), Universities, Technology Transfer and spin-off activities – academic entrepreneurship in different European regions, Final reports of the targeted socio-economic research project no 1042. University of Glamorgan, Business School. www.hm-treasury.gov.uk/d/utheschoolforbusinandregiondevelreport.pdf
- LOSEGO P. (2004), Le travail invisible à l'université : le cas des antennes universitaires, *Sociologie du Travail*, 46, 2, 187-204.
- MARGINSON S., CONSIDINE M. (2000), *The Enterprise University: Power, Governance and Reinvention in Australia*, Cambridge: Cambridge University Press.
- MENDES A., KEHOE C. (2007), Academic Entrepreneurship : possibilities and pitfalls, Academy for entrepreneurial leadership, University of Illinois, *Working Papers and Research Notes*, WPRN 2007-001, November.
- MOSHA, H. J. (1986), The rôle of African universities in national developments, Higher education, Vol 15, Numbers 1-2, Springer, pp. 113-134.
- PATUREL, R. (2006), *Délimitation du champ de l'entrepreneuriat par ses caractéristiques, pratiques et paradigmes*, 1er colloque International du Réseau Méditerranéen des Écoles de Management, *Le management dans l'Espace Méditerranéen : Modèles et Pratiques*, 9 et 10 juin 2006, Beyrouth, Actes.
- PATUREL, R. (2006), Essai d'élaboration d'une grille de positionnement des pratiques et des paradigmes de l'entrepreneuriat », *Revue Marocaine de commerce et de Gestion*, n° 2, p. 75-89.
- PIRNAY F. (2001), *La valorisation économique des résultats de recherche universitaire par création d'activités nouvelles (spin-offs universitaires) – Proposition d'un cadre procédural d'essaimage*, Thèse de doctorat en Sciences de gestion, Université du Droit et de la Santé, Lille 2.